

Décision

Générale

colonial

Décision n° 479 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 479

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle de dix mille francs (10.000) représentative de tous travaux supplémentaires et exclusive de toutes autres indemnités), est allouée, mensuellement à M. Cartray Louis, attaché de la F.O.M., chef de la Section du Matériel du Service des Finances. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 2, article 1er 1 du Budget local, exercice 1961. La présente décision prendra effet pour compter du 1er janvier 1961.